

# SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 28 MAI 2026

**Nombre de membres du Conseil municipal : 67**

**Nombre de Conseillers municipaux présents : 60**

**Date de la convocation : vendredi 22 mai 2026**

**Délibération n° : DCM\_2026\_119**

Matière 5.2

**Le jeudi 28 mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.**

### Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessenin, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Laurence Huet Andriot, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohnu, Joris Rafflegeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

### Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Emmanuel Guilloteau, Tiphaine Le Bellec et Emma Sellier.

### Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud

**Secrétaire de séance :** Alexandre De Fraissinette

## Création et composition des commissions municipales

Rapporteur : Richard CESBRON, Maire

### EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à son examen. Les commissions préparent le travail et les délibérations du conseil, sans pouvoir de décision. Leurs séances ne sont pas publiques. Le Conseil municipal fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui siègeront dans telle ou telle commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La loi ne fixant pas de méthode pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Selon le Code général des collectivités territoriales, le vote du Conseil municipal à scrutin secret est prévu pour une nomination ou une présentation. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

La répartition des membres du Conseil municipal au sein des commissions municipales ayant été préparée en concertation avec le groupe majoritaire et le groupe minoritaire, il est proposé de ne pas voter à bulletins secrets par commission, mais par un vote global concernant toutes les commissions municipales.

Il est proposé de créer 7 commissions municipales qui seront amenées à procéder à l'étude préalable des dossiers de la commune :

- Commission Aménagement du territoire
- Commission Tourisme
- Commission Economie et Dynamique de Centres-Bourgs
- Commission Culture
- Commission Sports
- Commission Solidarités, Santé, Vieillessement et Handicap
- Commission Education et Enfance-Jeunesse

Chacune des commissions est composée comme suit :

Commission Aménagement du territoire
Thierry Rousselot
Gautier Girard
Emmanuel Guilloteau
Marie Moreau
Eric Chouteau
Joris Raflegeau
Didier Pohu
Jean-Luc Tilleau
Cédric Jeanne
Jean-Dominique Sorin
Dominique Le Courtès
Patrice Gautier

Commission Tourisme
Aglaé de Beauregard
Marie-Annick Renoul
Philippe Bâcle
Nathalie Grasset
Hervé Koffi
Laurent Cholet
Martin Griffon
Aubin Sourice
Aline Chéné
Alexandre de Fraissinette

**Commission Sports**

Antoine Babin
Jean-Christophe Pencilé
Marie Moreau
Denis Allaire
Antoine Leroux
Pierre Bredeaux
Hervé Koffi
Christian Gaborit
Adrien D'Hostel

**Commission Economie et Dynamique de Centres-Bourgs**

Sébastien Dessen
Eric Chouteau
Cyrille Chiron
Geneviève Gaillard
Aubin Sourice
Martin Griffon
Nathalie Maze Grasset
Caroline Airiau
Agnes Lesdema Legal
Jean-Dominique Sorin
Patrice Gautier
Nicolas Bahuaud

**Commission Solidarités, Santé, Vieillesse et Handicap**

Christelle Dupuis
Cécile Fleurance
Olivier de Charnacé
Céline Bonnin
Marianne Guinebretiere
Marina Retailleau
Nadège Sechet
Evelyne Baumard
Dominique Joulain
Isabelle Suteau
Véronique Richard
Laurence Huet-Andriot

**Commission Culture**

Emilie Clemenceau
Claudine Gossart
Julien Raveleau
Christine Hamard
Amandine Catiau
Estelle Collin
Denis Allaire
Nathalie Grasset
Jean-François Ouvrard
Dominique Le Courtès
Vanessa Illan

**Commission Education et Enfance-Jeunesse**

Cédric Bouttier
Marianne Guinebretière
Aurélié Boumard
Isabelle Maret
Cécile Fleurance
Amélie Bernard Le Goff
Emma Sellier
Sandrine Vilette
Delphine Chateigner
Elisabeth Amiot

## DELIBERATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

**VU** l'avis du Bureau municipal en date du 21 mai 2026,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **ACCEPTE** le principe d'un vote global pour la désignation des conseillers municipaux dans les commissions municipales.
- **VALIDE** la création et la composition des commissions municipales présentée.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

